

**AVIS DE COURSE  
VOILE RADIOCOMMANDEE 2017-2020**

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire.

**CHAMPIONNAT DE LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE  
VRC  
24 février 2019  
Port breton  
SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST  
GRADE 5A**

*La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

## **I. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*, incluant l'annexe E
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 Le système de course HMS en vigueur,
- 1.5 Le cas échéant, l'addendum Q
- 1.6 Le cas échéant, le SYRNIN.
- 1.7 Règles modifiées :
  - 1.7.1 La RCV E2.1(b) est supprimée
  - 1.7.2 La RCV E.8G1.3 est modifiée comme suit dans les instructions de course : « Quand le numéro de voile est dans la fourchette « 00 » à « 09 », l'initiale « 0 » pourra être supprimée et le chiffre restant devra être positionné de façon à laisser un espace pour à la fois un préfixe et un suffixe ».

## **2. PUBLICITE [DP]**

Les bateaux peuvent être tenus d'arborez la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

## **3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la **CLASSE IOM IM**.
- 3.2 Les concurrents admissibles - membres de l'association de classe correspondante pour les régates de Grade 4 et au delà - peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint [https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSel0DerDjbtwa-NVzgpdlEwuP6ciaE2A9CvHeEbVIN8UHa\\_PQ/viewform?usp=pp\\_url](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSel0DerDjbtwa-NVzgpdlEwuP6ciaE2A9CvHeEbVIN8UHa_PQ/viewform?usp=pp_url)  
au plus tard le vendredi 22 février 2019.
- 3.3 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.

## **4. DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants : **10€**.

## 5. REPARTITION DES FLOTTES

La répartition des flottes de la première course sera affichée à 9h45 à partir du dernier classement des coureurs.

## 6. PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription :

24 février 2019 de 9 h à 9h45.

6.2 Identification du matériel utilisé pendant l'épreuve et contrôle :

Sans objet

6.3 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire) :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Flottes /Courses du jour
24 février	10 H	flottes à suivre

6.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h30.

## 7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- affichées selon la Prescription Fédérale
- disponibles en version électronique à l'adresse suivante [info@snonantes.com](mailto:info@snonantes.com)

## 8. SYSTEME DE PENALITE

L'addendum Q « Arbitrage direct des courses en flotte de voile radiocommandée » s'appliquera.

## 9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 Courses retirées

Quand le total des points est calculé pour chaque bateau, ses plus mauvais résultats seront retirés comme suit :

A partir de 4 courses validées	1 retiré
A partir de 8 courses validées	2 retirés
A partir de 16 courses validées	3 retirés
A partir de 24 courses validées	4 retirés

Et ainsi de suite pour chaque tranche de 8 courses supplémentaires validées

## 10. RADIO [DP]

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

## 11. PRIX

Des prix seront distribués.

## 12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST.  
Tél : 02.40.50.81.51 ou [info@snonantes.com](mailto:info@snonantes.com).